District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DÉPARTEMENTALE NOUVELLES PRATIQUES

PROCES VERBAL N° 05 – SAISON 2026/2027

Réunion du	**Jeudi 29 octobre 2026**
Présidence	DUMAS Dominique
Présent(s)	BENAITEAU Gérard, CHEVET Michel, NOBLET Emmanuelle, DUCROS Maud
Excusé(s)	CALLET Gilles, MARAUD Florent, MAUPILLIER Jacques, MOREAU Annie et TERRIER Frédéric, PRUD HOMME Michel

1. Approbation du Procès-verbal

Le procès-verbal n° 4 du 24 septembre 2026 est adopté sans remarque particulière.

2. Coupe de l'Amitié

La commission vérifie et homologue les résultats de la journée 1 du 16/10/2026.

Elle constate l'infraction suivante :

FC BEAUPREAU LA CHAPELLE - VILLEDIEU RENAUDIERE
match n°79752105 GROUPE B

Le joueur de Beaupreau la Chapelle, MANCEAU Arnaud n° licence 400630807 a participé à la rencontre ci-dessus alors qu'il ne possédait qu'une licence senior libre.
Considérant que le club de Beaupreau la chapelle n'a pas respecté l'article 3 de la coupe de l'amitié loisirs, la commission propose match perdu par pénalité à l'équipe de Beaupreau la chapelle pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Villedieu la Renaudière et transmet le dossier à la CDSR.

Match reporté – Poule D
Angers Asma 1 / Ste Gemmes s/Loire

La commission fixe la date de report au 26 février 2027 (comme convenu entre les clubs). Le lieu de la rencontre est inversé (voir article 4 du règlement de la coupe de l'amitié).

3. Points sur les calendriers Loisirs

Loisirs à 11

Sur le choletais, quelques matchs non joués pour problème de terrains et quelques équipes manquant de joueurs.

Pour les groupes hors-choletais, bon retour des feuilles de match soit par FMI ou feuille papier.

La commission constate que quelques clubs privilégient encore l'envoi de la feuille de match papier.

Loisirs à 8 Mixte

Journée 1 : RAS
Journée 2 : Manque la feuille de plateau malgré 3 relances.

Loisirs à 8 féminines

Pointage des journées 1 et 2 : Dans l'ensemble, les plateaux se sont bien déroulés.

Quelques rappels :

- Envoi des feuilles de plateau,
- Les licences doivent être validées et les joueuses doivent être âgées de 18 ans lors de leur participation (U19) nées en 2008 maximum.

La commission a relevé quelques points nécessitant une clarification et reviendra vers les clubs concernés via la messagerie officielle.

Points divers

Mail de St Gemmes sur Loire, la commission a répondu.

Prochaine réunion le jeudi 19 novembre 2026

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. DUMAS Dominique	M. CHEVET Michel